

TVA APPLICABLE AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

EHPAD, hôpitaux, cliniques...

TVA PAR
SECTEUR

OBJECTIFS

- Savoir analyser les recettes pour déterminer en toute sécurité le coefficient de déduction TVA applicable.
- Sécuriser les différentes activités de l'entreprise.

PUBLIC, PRÉREQUIS & NIVEAU

Etablissements de santé :

- Services Comptables & Financiers

Cabinets d'expertise comptable :

- Commissaires aux Comptes
- Experts-comptables & collaborateurs

Prérequis : Bonne pratique des opérations et connaissance du vocabulaire lié au secteur.

Niveau :

- Professionnel
 Avancé
 Expert

MODALITÉS

Intervenant :

Spécialiste TVA dans le secteur des EHPAD.

Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

RAPPELS INTRODUCTIFS

- Champ d'application de la TVA / Les acteurs de la santé
 - Établissements publics / Organismes de droit privé
- Les exonérations de TVA et l'exercice d'une activité dans le domaine de la santé
 - Exercer une activité de soins à travers un organisme sans but lucratif / Exercer une activité de soins à travers un organisme à but lucratif

ANALYSE TVA DES RECETTES

- Traitement TVA des prestations sanitaires
 - Prestation de soins / Ventes de médicaments
- Traitement TVA des recettes tirées de l'activité de l'hébergement et la restauration
 - Fournitures d'hébergement et de repas aux patients
 - Fournitures d'hébergement et de repas aux tiers accompagnants
 - Fournitures de repas aux personnels de l'établissement, aux personnels d'autres établissements ou à des élèves
- Traitement TVA des recettes tirées des activités annexes
 - Services annexes fournis aux patients
 - > Mise à disposition de téléviseurs, de téléphone, de presse
 - > Service de copie de dossiers médicaux
 - > Service de blanchisserie
 - > Location de coffre
 - Services annexes fournis aux personnels : les locations immobilières
 - > Location d'appartements aux personnels
 - > Refacturation diverses dans le cadre des locations
 - Services annexes fournis à des tiers
 - > La mise à disposition de personnels au profit d'autres établissements
 - > Cessions de mobiliers
 - > La vente de déchets
 - > Régie publicitaire
- Une recette particulière en TVA : les subventions
 - Rappels des principes et clés d'analyses

LA DÉDUCTION DE LA TVA GREVANT LES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ : RÈGLES ET OPPORTUNITÉS

- Le coefficient de déduction
 - Le principe d'affectation
 - Les opportunités d'applications de coefficients uniques
- Focus sur les actualités jurisprudentielles en matière de droit à déduction dans le secteur des établissements de santé
- Rappels des principes en matière sectorisation.

TARIFS

Formation intra
(France entière)


1 JOUR
7 HEURES


Sur devis
à partir de 1900 € HT

Scannez pour choisir votre session de formation

